

Motion des représentants du personnel, membres du CST d'Irstea, séance du 16/10/2014

L'avis du rapporteur Yves Gaudemer ne tient pas compte des propositions constructives et du ressenti des agents de TSAN, toutes activités scientifiques et techniques confondues. Il ne prend en considération que le projet de décision et le rapport d'Emmanuel Hugo.

En tant que représentants du personnel, nous souhaiterions savoir si l'avis des représentants syndicaux du personnel, dans les Comités Techniques Spéciaux d'Antony et de Clermont-Ferrand, et au Conseil de Département Ecotechnologies, a été communiqué à la présidente et aux vice-présidents du CST. Pour la bonne information du conseil, nous vous communiquons cet avis, sur la fermeture administrative de TSAN au 1er janvier 2015. Il est, à Antony comme à Clermont-Ferrand, unanimement, négatif.

Bien sûr, la fermeture administrative de l'unité de recherche (UR) TSAN est de nature à porter préjudice à la situation personnelle et à l'activité professionnelle des agents. Toutefois, les motions et les comptes rendus des Comités Techniques Spéciaux comportent aussi des argumentaires sur l'organisation scientifique qui devraient être portés à la connaissance du conseil et notamment des tutelles dont une position est attendue. Le personnel de TSAN a également écrit, collectivement, plusieurs lettres au PDG, avec des analyses sur le rapport Hugo et une critique vive du projet de décision, projet qui semble plus motivé par des choix organisationnels et budgétaires que par une réflexion scientifique et technique poussée :

- Les liens entre les activités de l'équipe de recherche RCM et le PRT PSA² sont plus forts que tels que décrits dans le rapport d'E Hugo : projets et recherches impliquant métrologie et/ou réalisation de démonstrateurs/prototypes, recherches pour envisager des essais virtuels.
- L'isolement du chercheur de l'équipe RCM TSAN est tout relatif : via des projets de recherche et au sein du thème de recherche (TR) INSPIRE, il est déjà en relation avec d'autres chercheurs de l'institut ; il travaille avec une ingénieure de recherche en CDD ; il est en relation scientifique avec l'ENS Cachan, et avec le LAMIH à Valenciennes.
- Le rattachement de TSAN à TSCF ne constitue, à notre point de vue, ni un projet scientifique nouveau pour l'une et l'autre des équipes de TSAN, ni un projet opérationnel pour les activités d'essais et l'appui aux politiques publiques.
- La fermeture administrative de TSAN et son rattachement à TSCF ressemble à un trompe l'œil administratif. En effet, d'après l'expérience passée (LERMI Aix/Montpellier) la gestion déléguée à Antony qui est prévue ne pourrait se dérouler correctement que si TSAN est gérée de façon analogue à une UR.

La faiblesse de stratégie scientifique et d'activités dans ce dossier est évidente, qui se limite à un diagnostic et à une mesure administrative à court-terme. Le manque de moyens délégué à l'établissement, déploré à juste titre par la direction générale, ne justifie pas à notre point de vue le mauvais état de préparation, en termes d'élaboration stratégique, de ce projet de décision.

- Nous relevons que le projet n'a pas été soumis à la Commission Spécialisée (CS) Ecotechnologies, malgré l'avis exprimé par le CST et les CS de travailler en relation plus étroite sur les questions scientifiques précises.
- Nous relevons que l'avancement de la convention cadre de l'Irstea avec le MAAF n'est pas connu des personnels. Et pourtant, le ministère a suggéré de distinguer dans cette convention ce qui relève de la production de connaissances et ce qui relève d'une quasi-délégation de service public, notamment pour le Bureau de la Santé et Sécurité au Travail. Qu'en est-il et quelles perspectives de financement cette suggestion du MAAF ouvre-t-elle ?
- Nous constatons que l'établissement Irstea s'est investi fortement dans la discussion avec nombre d'acteurs des agroéquipements dans le cadre de la mission confiée au PDG Jean-Marc Bournigal. Nous avons l'impression, d'après l'état du dossier, que la recherche de solutions d'évolution pour TSAN n'a pas bénéficié du même niveau d'investissement.

- Nous nous demandons ce qui est prévu pour le doctorant recruté il y a moins d'un an, alors que l'on demande à son encadrant responsable de l'équipe RCM de faire mutation, et ce qui est prévu pour l'ingénieure de recherche qui travaille en CDD dans cette équipe depuis 4 ans.

Les agents des deux équipes (RCM et PRT PSA2) de TSAN concernés étaient prêts à "jouer le jeu" de la réflexion et de l'évolution. Mais ils se sont vu imposer une solution inacceptable au cours de l'été avec un horizon d'application (1^{er} janvier 2015) que la direction a absolument refusé d'infléchir.

Il apparaît beaucoup plus simple de conserver l'unité administrative TSAN sur deux ans au moins, la meilleure cohérence étant assurée en s'alignant sur la durée d'un référentiel pluriannuel d'objectifs qui programme les activités de recherche sur 4 ans.

Nous demandons aux membres de ce CST de **se prononcer contre la mesure, à notre sens inutile et paradoxale, qui consiste à fermer TSAN au 1er janvier 2015 tout en conservant son activité à Antony pendant une période d'au moins deux ans.**

Pour information : au groupement d'Antony, la signature de la pétition contre la fermeture de TSAN au premier janvier a recueilli une participation massive de 72% du personnel!

Au-delà du cas TSAN : l'avenir des TRs ?

La direction générale motive le rattachement de TSAN à TSCF pour des raisons "scientifiques": mais à Irstea, l'animation scientifique inter-sites est en principe réalisée dans les TRs ; l'évaluation scientifique des collectifs d'Irstea s'est faite par TR

Nous nous interrogeons donc, au-delà du cas de TSAN, sur l'avenir même de l'institut.

Quel est l'avenir de la construction scientifique par les TRs à Irstea ? Comment seront-ils articulés avec les schémas de centre, préparatoires de futurs contrats de site ? Comment l'établissement Irstea pourrait-il exister à l'avenir, en tant qu'organisation de recherche, si cette organisation en TR devait disparaître ?